

17.1 ENTREPRENEUR EN INSTRUMENTATION, CONTRÔLE ET RÉGULATION

OBJECTIF DE L'EXAMEN ET DÉFINITION DE LA SOUS-CATÉGORIE VISÉE

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

17.1 Entrepreneur en instrumentation, contrôle et régulation

Cette sous-catégorie autorise les travaux de construction qui ne sont pas réservés exclusivement aux entrepreneurs en électricité et qui concernent les systèmes d'instrumentation, de contrôle et de régulation.

Elle autorise également les travaux de construction compris dans la sous-catégorie 17.2 de l'annexe III.

Enfin, elle autorise les travaux de construction similaires ou connexes.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN

- Durée : 3 h
- Note de passage : 60 %
- Langue de passation : français ou anglais
- Type d'examen : examen à choix multiple

PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

L'examen de la sous-catégorie 17.1 – *Entrepreneur en instrumentation, contrôle et régulation* aborde les matières suivantes :

- définitions et types de systèmes;
- encadrement législatif, normatif et réglementaire;
- plans, devis et estimation;
- normes et exécution des travaux.

PRÉPARATION À L'EXAMEN

Pour vous préparer à l'examen, il est recommandé de consulter le **profil de compétences** qui décrit l'ensemble des habiletés et des compétences attendues du répondant et qui peuvent être évaluées lors de l'examen.

Vous trouverez le **profil de compétences**, la présente **fiche d'information** et d'autres informations pertinentes sur notre site Web : www.rbq.gouv.qc.ca/preparation-examens.

RESSOURCES

Vous pouvez aussi consulter la documentation disponible dans les bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région. Le personnel saura vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents. De plus, vous trouverez de l'information sur le site Web de la Régie du bâtiment du Québec ainsi que sur ceux de divers organismes : Commission de la construction du Québec, Registraire des entreprises du Québec, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, Revenu Québec et autres.

DOCUMENTS RECOMMANDÉS ET MATÉRIEL FOURNI DURANT LA SÉANCE D'EXAMEN

À titre de répondant pour l'exécution de travaux de construction, il vous incombe de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances sur plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** qui couvrent la matière visée par l'examen.

Documents et matériel	Lecture recommandée	Fourni à l'examen
Loi sur le bâtiment (L.R.Q., chapitre B-1.1)	X	
<i>Code de construction du Québec – Chapitre I – Bâtiment 1995</i> (RLRQ, chapitre B-1.1, r.0.01.01)	X	X
<i>Code de construction du Québec – Chapitre V – Électricité 2007</i> (RLRQ, chapitre B-1.1, r.0.01.01)	X	X
<i>Code de sécurité</i> (RLRQ, chapitre B-1.1, r.0.01.01.1)	X	
<i>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction et des constructeurs-propriétaires</i> (RLRQ, chapitre B-1.1, r.1.01)	X	
Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, chapitre S-2.1)	X	
<i>Code de sécurité pour les travaux de construction</i> (RLRQ, chapitre S-2.1, r.4)	X	X
<i>Règlement sur la qualité du milieu du travail</i> (RLRQ, chapitre S-2.1, r.19.01)	X	
Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment (RLRQ, chapitre E-1.1)	X	
<i>Règlement sur l'économie de l'énergie dans les nouveaux bâtiments</i> (RLRQ, chapitre E-1.1, r.1)	X	
C22.10-F07 <i>Code de construction du Québec, Chapitre V – Électricité – Code canadien de l'électricité, Première partie (Vingtième édition) et modifications du Québec</i>	X	
CAN/CSA-C22.2 NO. 0-FM91 (C2006) – <i>Exigences générales – Code canadien de l'électricité, Deuxième partie</i>	X	
ANSI/ASHRAE Standard 135-2001 – <i>BACnet®-A Data Communication Protocol for Building Automation and Control Networks (ANSI Approved)</i>	X	
Calculatrice, règle, papier, crayon, etc.		X

Note : Seuls les documents et le matériel remis par la personne responsable de la surveillance pourront être utilisés durant la séance d'examen.

Plusieurs de ces documents sont disponibles pour consultation sur le site Web des Publications du Québec :
www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

Il est possible d'acheter ces documents à partir du site Web de l'Association canadienne de normalisation (CSA) : www.csa.ca.
Il est possible d'acheter ce document à partir du site Web l'American Society of Heating, Refrigerating, and Air-Conditioning Engineers :
<http://www.ashrae.org/>.

D'autres livres de référence peuvent vous aider lors de votre préparation.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS.

Régie du bâtiment du Québec
Centre de relation clientèle
545, boulevard Crémazie Est, 4^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V2

Tél. : 1 800 361-0761
514 873-0976

Site Web : www.rbq.gouv.qc.ca

*Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.
Ils sont modifiables sans préavis.*